



# ADMINISTRATEURS CANADIENS DES RESSOURCES BÉNÉVOLES

## PRINCIPES D'ÉTHIQUE

### **Citoyenneté :**

Les Administrateurs des ressources bénévoles croient au bénévolat comme force positive pour une citoyenneté responsable, pour une action sociale dynamisante, pour des services de qualité, pour des communautés et une société civile saines. Nous croyons que le bénévolat rend notre société plus juste, plus compatissante et plus humaine.

### **Responsabilisation:**

Les Administrateurs des ressources bénévoles reconnaissent qu'une des multiples obligations à même leur rôle est de rendre compte aux bénévoles, à leurs organisations respectives, aux clients, aux employés et à leur profession. Nous croyons que la responsabilisation est une valeur fondamentale de la poursuite de l'excellence.

### **Respect:**

L'administration des ressources bénévoles repose sur une croyance très forte au respect. En tant qu'Administrateurs des ressources bénévoles, nous faisons preuve de respect envers les bénévoles, nos organisations, nos clients, nos employés, la communauté et notre profession.

### **Justice :**

La justice doit guider toutes les décisions des Administrateurs des ressources bénévoles en traitant les bénévoles, les clients, le personnel et les collègues de façon juste et équitable.

### **Confiance :**

Dans nos échanges avec nos bénévoles, nos organisations et leur personnel, ainsi qu'avec nos clients et nos collègues dans la profession, nous démontrons notre confiance par notre honnêteté, notre intégrité, notre fiabilité, notre prise de décision éthique et notre compassion.